

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

« MONITEUR EN SPORT ADAPTÉ »

LIGUE SPORT ADAPTE NOUVELLE-AQUITAINE



LE CQP « MONITEUR EN SPORT ADAPTÉ »

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Moniteur en Sport Adapté » est un **diplôme qualifiant** professionnel créé par la branche professionnelle du sport.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code du Sport, il ouvre des prérogatives d'encadrement professionnel des activités physiques et sportives adaptées aux personnes (enfants, adolescents ou adultes) en situation de handicap mental et/ou psychique.

LES CONDITIONS D'EXERCICE

Le titulaire du CQP « Moniteur en Sport Adapté » peut effectuer jusqu'à **360 heures** de face à face pédagogique par an (**2 à 8 heures hebdomadaires**). Il est placé sous la responsabilité de son employeur et assure en autonomie l'encadrement des activités de Sport Adapté pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

LIEUX D'EXERCICE :

Son activité s'effectue **exclusivement au sein d'une association sportive affiliée** à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA). Dans le cadre de ses activités, le titulaire du CQP peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercice variés (manifestations sportives, rencontres, stages, commissions techniques, etc).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, le titulaire du CQP « Moniteur en Sport Adapté » pourra :

- Intervenir au sein d'une association sportive affiliée à la FFSA, liée ou indépendante d'un établissement spécialisé.
- Encadrer des activités de Sport Adapté de la découverte, à l'initiation jusqu'au premier niveau de compétition en préservant la sécurité des pratiquants.
- Concevoir une relation pédagogique permettant au sujet de donner du sens à ses apprentissages et à sa pratique.
- Choisir des démarches pédagogiques permettant au sujet de s'engager à partir de ses ressources cognitives, affectives et psychiques.
- Transmettre une technicité indispensable à l'adaptation des pratiques et en adéquation avec le niveau du public concerné.



L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Au total, la formation comprend 330 heures déclinées comme suit :

- Entretien de positionnement (définition du parcours individuel)
- 210h en centre de formation réparties en 6 semaines de 35h
- 120h en associations/clubs sportifs affiliés à la FFSA sous l'égide d'un tuteur expérimenté

UF1 : Méthodologie de projet et de l'intervention

UF2 : Initier aux Activités Motrices

UF3 : Initier aux activités d'adaptation à un environnement *

UF4 : Initier aux activités de revendication des capacités du sportif **

UF5 : Animer les premières étapes de perfectionnement à une discipline

UF6 : Conduite d'un projet dans l'environnement fédéral

* Activités aquatiques, activités physiques en milieu naturel

** Activités duelles d'opposition, de raquette et sports collectifs

LA CERTIFICATION

La certification se compose de la validation des 5 blocs de compétences répartis en 6 Unités de Formation (UF) et s'effectue en centre de formation et périodes d'alternance par :

- Epreuves pratiques de mise en situation d'encadrement des APSA
- Epreuves théoriques : présentation orale et écrite (dossier comprenant un rapport d'activité et une étude de cas)

QUAND ?

La formation du CQP « Moniteur en Sport Adapté » se déroulera aux périodes suivantes :

- Positionnement : le 2 et 3 Novembre 2020 à Talence (33)
- UF 1 : du 18 au 22 janvier 2021 à Talence (33)
- UF 2 : du 22 au 26 février 2021 à Périgueux (24)
- UF 3 : du 29 mars au 2 avril 2021 à Dax (40)
- UF 4 : du 17 au 21 mai 2021 à Dax (40)
- UF 5 : du 21 au 25 juin 2021 à Talence (33)
- UF 6 : du 6 au 10 septembre 2021 à Talence (33)

* Les dates et les lieux sont susceptibles d'être modifiés.



POUR QUI ?

Pour tout professionnel des secteurs sanitaire, médico-social et sportif, et encadrant bénévole des associations sportives affiliées à la FFSA remplissant les conditions suivantes :

- Avoir 18 ans au jour de l'inscription à la formation.
- Etre titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS).
- Justifier d'une expérience préalable de 40 heures d'encadrement auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique.
- Présenter une attestation de réussite au test d'adaptation au milieu aquatique « le Sauv'nage »* de l'Ecole Française de Natation. (Une session de test pourra être organisée par la Ligue en amont de la formation, si nécessaire).
- Répondre lors du positionnement aux critères d'éligibilité à l'encadrement dans une association affiliée à la FFSA durant et à la suite de la formation.

COMMENT FINANCER LA FORMATION ?

Pour les personnes salariées : Plan de formation pour les salariés avec financement par les organismes de compétence agréés de la branche (OPCO) ou congé individuel de formation.

Pour les personnes en recherche d'emploi : Possibilité de financement par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine (pour cela rapprochez vous de votre mission locale ou Pôle Emploi).

Le parcours individualisé du candidat (allègements si possible) déterminera le coût pédagogique du CQP «Moniteur en Sport Adapté». Un devis pourra être établi.

LE COÛT DE LA FORMATION

Coût pédagogique d'une formation complète :

- 750€/semaine soit 4500€ pour la formation complète
- 75€ de frais de positionnement.

Possibilité d'hébergement et de restauration sur place à tarif préférentiel (voir fiche d'inscription).

POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Sarah GOMER

Conseillère Technique Fédérale
Responsable de la formation CQP
sarah.gomer.lsana@gmail.com

07.77.23.68.16

Ligue Nouvelle-Aquitaine:

secretariat@sportadapteaquitaine.fr

05.57.22.42.18

<https://www.sportadapte-nouvelleaquitaine.fr/>

